



232 rue du colombier 88270 MADONNE ET LAMEREY

Agrément préfectoral : E08 088 0416 0

☎ 06.17.57.58.43

✉ autoecoleolivier@gmail.com

🌐 www.autoecoleolivier.fr

Les épreuves d'examen du permis de conduire catégorie A1 et A2

L'examen théorique général :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, votre école de conduite se chargeant de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Votre auto-école vous prévient dans la journée du résultat de votre épreuve.

L'examen pratique :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases. La première hors circulation et la seconde en circulation. Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. Son objectif est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : entretien de base d'une moto, habileté à circuler à allure lente et avec passager, à réaliser un freinage d'urgence, ainsi qu'un évitement à allure rapide. De plus, un entretien oral permettra de vérifier vos connaissances sur les sujets du motard et de sa moto, du motard et des autres, du motard et de sa formation.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité. Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- Emprunter des routes droites, négocier des virages.
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération.
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Dépasser et croiser des véhicules.
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt.
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation (jointe page suivante). Votre enseignant de la conduite, titulaire d'une autorisation d'enseigner, vous accompagne lors de l'épreuve pratique, pour assurer une transparence maximale lors du déroulement de l'examen, et voir les éventuels points à retravailler en cas d'ajournement.

En cas de réussite, votre auto-école se chargera de la demande de permis définitive pour vous.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE



Date : _____

L'expert(e) : _____

Codes spécifiques : _____

Candidat

Nom : _____

Prénom(s) : _____

NEPH : _____

Catégorie : _____

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								
Sous-totaux								
Courtoisie								
Total général								

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (1)
--------------	----------------------

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical